

Carte d'identité

Nom commun :

Cygne noir

Nom scientifique :

Cygnus atratus

Classe :

Oiseaux

Habitat :

Zones humides

Origine :

Australie

Introduction :

Animal domestique ou d'agrément



Ecologie

- Oiseau au plumage entièrement noir, pouvant vivre jusqu'à 20 ans et atteindre une envergure de plus de 1,8 mètre pour un poids de 5 à 6 kg.
- Le bec des adultes est rouge-orange vif avec une bande blanche à l'extrémité.
- S'accommode de la plupart des milieux humides comme les étangs, les marais, les lacs, les gravières, etc.
- Introduit au Royaume-Uni à des fins ornementales, le cygne noir est signalé en France depuis 1974 et en Belgique depuis 1995.
- La distinction entre les mâles et les femelles est difficile à effectuer.
- En Europe, le cygne noir continue de se reproduire pendant la période de l'été austral, soit en hiver.
- La reproduction présente un faible taux de réussite, probablement lié à la période hivernale, les effets du changement climatique pourraient modifier cet élément.
- En Europe, les nichées vont de un à trois jeunes, le nombre d'individus atteignant l'âge de quitter le nid est inconnu.
- Les jeunes quittent le nid vers 170 jours et atteignent la maturité sexuelle entre 18 et 36 mois.
- Dans son aire de répartition naturelle, il peut former de très grands rassemblements de plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux.

Caractère invasif

- Colonise tous les milieux susceptibles de lui convenir.
- Comme beaucoup d'oiseaux il présente, une fois installé, un important potentiel de reproduction et de dispersion.

Impacts sur les espèces

- Prédation/herbivorisme : Probable
- Compétition : Probable
- Transmission de maladies : Probable
- Génétique : Faible

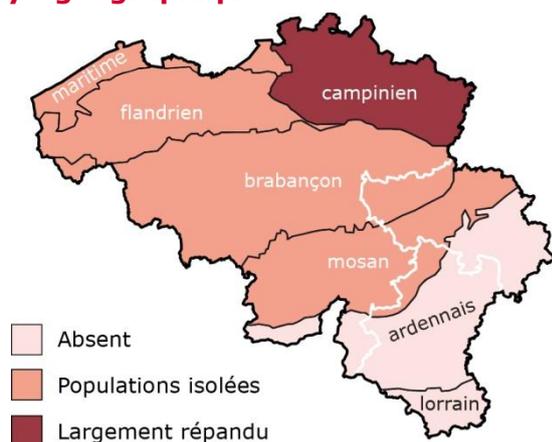
Impacts sur les écosystèmes

- Cycle des nutriments : Probable
- Altération physique : Probable
- Successions écologiques : Probable
- Chaîne alimentaire : Probable

Impacts environnementaux

- Herbivore, il consomme abondamment les végétaux aquatiques et rivulaires et perturbe l'écosystème, la succession des végétaux et, à terme, la biodiversité.
- Les populations importantes peuvent causer une détérioration de la qualité de l'eau et des pâturages agricoles.
- Peut supplanter les espèces indigènes d'oiseaux aquatiques, notamment en s'appropriant, du fait de son agressivité, les ressources alimentaires et les sites de nidification.

Présence dans la nature par district phytogéographique



Bonnes pratiques de prévention

Le cygne noir (*Cygnus atratus*) a été introduit en Europe comme animal domestique ou d'agrément.

Il convient de ne plus se procurer d'animaux de cette espèce.

Si des cygnes noirs sont détenus et que leur conservation n'est plus possible, les relâcher dans la nature n'est pas une option raisonnable.

La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature l'interdit.

Il faut se renseigner auprès de refuges.

Sources

- Anselin A., Branquart E., Devos K., Paquet J.-Y., Vangeluwe D., Weiserbs A. (2011). Harmonia database : *Cygnus atratus*. Harmonia version 1.2. En ligne sur le site du Belgian Forum on Invasive Species, <http://ias.biodiversity.be/species/show/52>, consulté le 3 décembre 2015.
- Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.
- Article 5 ter de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.
- Photographie de cygnet noir, [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Black_Swan_\(Cygnus_atratus\)_RWD.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Black_Swan_(Cygnus_atratus)_RWD.jpg), sous licence libre Creative Commons, Daniels D. (2009).